

Image not found or type unknown



emplacement bateau de garage

Par **lilisse**, le **16/07/2009** à **22:47**

Bonjour;

A qui incombe la responsabilité suite erreur sur l'emplacement d'un bateau de garage situé a droite a lors qu'il devait etre à gauche. Le constructeur me dit que c'est la faute au vendeur du terrain qui leur transmis le plan avec un bateau mal situé. Le vendeur me dit que le constructeur a une part de responsabilité du fait que ses techniciens ont été sur le terrain et ils n'ont rien dit ou ils l'on informé tardivement;

Pour information la signature chez le notaire a été faite et la construction a commencé avec un bateau mal situé.

Vers qui dois-je me retourner, le vendeur (agent immobilier) ou le constructeur? ou les deux?
merci pour votre réponse et votre aide